

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Villers St Frambourg légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence Du Maire, Laurent NOCTON.

**Etaient présents** : Mmes Claudine BALANDRA, Mme Laure de LAPLAGNOLLE, KIELIGER Nathalie, Bernadette LEBORGNE, Catherine PERON-LECLERCQ, Malia UKISHIMA. MM. Francis CLEREL, Emile CRANE, Emeric DARRAS, , Mr. Jean-Philippe DETIENNE, Jean-Baptiste GENDROT, Charles LECLERE, Géraud MADELAINE.

**Ont donné mandat de voter en leur nom** :

**Retard excusé** :

**Secrétaire de séance** : Jean Baptiste GENDROT

### **ORDRE DU JOUR**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du rajout à l'ordre du jour d'un point supplémentaire. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2018
3. Réhabilitation du presbytère en bibliothèque
4. Décisions modificatives portant sur la régularisation du budget communal (alarme, Pc)
5. D M portant sur la régularisation sur affectation résultat budget assainissement
6. D M portant sur la régularisation budget assainissement ( frais d'étude)
7. Fusion Villers St Frambourg /Ognon
8. Subvention du Conseil Départemental classe maternelle en R.P.C
9. Salle communale – tarification locations extérieures
10. Adhésion compétence vidéoprotection SMOTHD

Questions diverses :

-Présentation ferme Darras

### **POINT 1**

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne Mr GENDROT en qualité de secrétaire de séance.

### **POINT 2**

#### **Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2018**

Chaque conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte-rendu de la séance du 29 mars 2018, qui est approuvé à l'unanimité.

### **POINT 3**

#### **Réhabilitation du presbytère en bibliothèque**

Le conseil décide à l'unanimité d'approuver les travaux pour un montant de 397 083€HT tels que présentés en phase APD, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à ce titre, de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif chaque année.

### **POINT 4**

#### **Décisions modificatives portant sur la régularisation du budget communal (alarme, Pc)**

Le conseil décide à l'unanimité de procéder à la régularisation de l'inscription d'un montant de dépense complémentaire de 163,60€ pour le remplacement de l'alarme de la mairie.

Il décide également à l'unanimité de procéder au virement de crédit du compte 020 dépenses imprévues vers le compte 2183 matériel informatique en vue de l'inscription de crédit pour un montant de 2 000€ en investissement de l'opération « mairie équipement informatique », destinée au remplacement du PC de la Mairie

**POINT 5**

**D M portant sur la régularisation sur affectation résultat budget assainissement**

Le conseil décide à l'unanimité de procéder à l'ajustement de 0,21 centimes d'EUROS du compte portant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2017 budget assainissement.

Par ailleurs, après exposé de Monsieur le Maire, suite à une erreur intervenue lors de la rédaction de la délibération n°2018-03/7.1 portant sur l'affectation du résultat 2017 du compte administratif du budget assainissement. Il convient de procéder à la modification de ladite affectation de la manière suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le 29 mars 2018, le compte administratif pour 2017 qui présente :

- un Excédent d'exploitation d'un montant de 2 112.19 €
- un Excédent d'investissement de 41 488.06 €

**DECIDE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget de 2018 le résultat précédemment indiqué, comme suit :  
D'affecter en Excédent de financement reporté au compte 001 en section d'investissement

Recettes - pour 41 488.06 €

- Affectation en Excédent de financement reporté au compte 1068 « autres réserves » en section d'investissement

Recettes - pour 2 112.19 €

**POINT 6**

**D M portant sur la régularisation budget assainissement ( frais d'étude)**

Le conseil décide à l'unanimité de procéder à l'inscription de crédit en investissement au chapitre 041 pour régularisation de frais d'études au compte 203 pour un montant de 72 218€,63.

**POINT 7**

**Fusion Villers St Frambourg /Ognon**

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal les démarches qui ont été entreprises pour réfléchir avec la commune d'Ognon à un avenir commun.

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal de Villers saint Frambourg,

- Demande à l'unanimité au préfet de l'Oise de créer, à compter du 01 janvier 2019, une commune nouvelle composée des communes de Villers saint Frambourg et Ognon.
- Approuve par 11 Voix pour, 03 Voix contre le nom provisoire de la nouvelle commune : Villers saint Frambourg-Ognon.
- Après en avoir discuté, le conseil indique également qu'il envisage de procéder ultérieurement à une consultation de la population sur le choix du nom définitif à adopter et de définir les modalités de cette consultation.
- Décide à l'unanimité l'implantation de son chef-lieu à Villers saint Frambourg.

**POINT 8**

**Subvention du Conseil Départemental classe maternelle en R.P.C**

Considérant le courrier du Conseil Départemental en date du 05 avril 2018 visant à soutenir le fonctionnement des classes maternelles en milieu rural ;

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour la rémunération du poste d'ASTEM.

**POINT 9**

**Salle communale – tarification locations extérieures**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide à l'unanimité de fixer comme suit le tarif des locations de la salle communale aux particuliers pour une occupation de 08 h00 à minuit :

- 250 € pour les résidents de la commune.
- 350 € pour les extérieurs à la commune.
- 1.000 € de caution.

#### POINT 10

##### Adhésion compétence vidéoprotection SMOTHD

Le Conseil Municipal décide d'approuver son adhésion au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit au titre de la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, mentionnée à l'article 2.2.2 des statuts du Syndicat, et d'adhérer à cette compétence « vidéoprotection » selon les modalités fixées dans les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « vidéoprotection » du SMOTHD, et donc à ce titre :

approuve les conditions techniques, administratives et financières susvisées.

inviter le comité syndical à se prononcer sur cette adhésion, conformément aux articles 4.2 et 4.1 des statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

demande au maire de transmettre la présente délibération au SMOTHD.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### a. Présentation projet ferme Darras

Monsieur Francis Clerel présente au Conseil Municipal le résultat de l'étude architecturale de réhabilitation de la ferme DARRAS ; Celui-ci repose sur l'hypothèse de la création à la fois d'un gîte et de logements ainsi que de parkings sur l'emprise des bâtiments et de la cour existants. Des schémas et esquisses sont présentés sans qu'aucun calendrier précis ne soit établi.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le maire  
Laurent NOCTON

Le secrétaire de séance  
Jean Baptiste GENDROT

